

Cahier des charges des BARRIERES « BVP2 » DE TYPE A « Anti-affiche et Anti-déversement »



BARRIERES DE CHANTIERS

PRESENTATION DES CLOTURES

Préliminaire

L'identification des chantiers mais surtout la sécurité des chantiers sont essentiellement réalisées par le mobilier de barriérage. C'est dans cet objectif que la Ville de Paris fait évoluer ce mobilier dans un but environnemental. Les barrières seront monochromes dans une chromaticité recyclable et économique pour les fournisseurs. Au-delà de la couleur, le profile et la perforation des éléments ont évolué pour réduire l'affichage mais également la prise au vent responsable de nombreux déversement de barrière. La transparence produite par la perforation des éléments apporte une meilleure surveillance des emprises vis-à-vis de la sécurité publique. La préoccupation de la gestion du parc par la compatibilité des barrières quel que soit la marque ou le fabricant est resté présente.

Les clôtures sont de deux types suivant la nature et la durée des chantiers en application du protocole de bonne tenue des chantiers signé entre la Fédération régionale des travaux publics et la Ville de Paris.

Le fournisseur doit établir une fiche d'agrément selon le modèle joint en annexe pour obtenir un agrément de la Ville de Paris.

BARRIERES DE CHANTIER DE TYPE A

➤ Barrières de 1 m de hauteur

- Caractéristiques techniques générales :

Les barrières sont constituées d'éléments liés entre eux, composés de :

- panneaux de profil anti-affiche et anti-déversement
- socles.

Il est demandé que les barrières soient commodes d'entretien, que leur nettoyage soit facile, quelles soient démontables, que le remplacement des éléments détériorés puisse être réalisé facilement, que les pièces détachées soient disponibles et que le service après-vente soit de qualité.

Le fournisseur envisagera la reprise des éléments inutilisables aux fins de recyclage.

- Panneaux

Il convient d'assurer la pérennité des caractéristiques suivantes : ASPECT, RIGIDITE et RESISTANCE.

L'ensemble installé doit présenter une bonne tenue au vent sans restreindre l'espace réservé aux travaux et aux circulations.

- Le panneau (partie pleine) a une hauteur de 890 mm

- L'espace entre le sol et le bas du panneau doit être de 110 mm afin de permettre un bon écoulement de l'eau dans les caniveaux.

- La hauteur totale de la barrière sera de : **1.00 m**
- Le panneau aura une longueur maximum de 2,50 m.
- La manutention de ces panneaux aura été étudiée (poids, préhension) pour assurer leur facilité de mise en œuvre.
- Le stockage devra pouvoir se faire par imbrication des panneaux.

La couleur recto et verso doit être identique.

La teinte doit correspondre au nuancier RAL :

➤ gris foncé 7011 ou 7012

ou équivalant par exemple : la Seigneurie

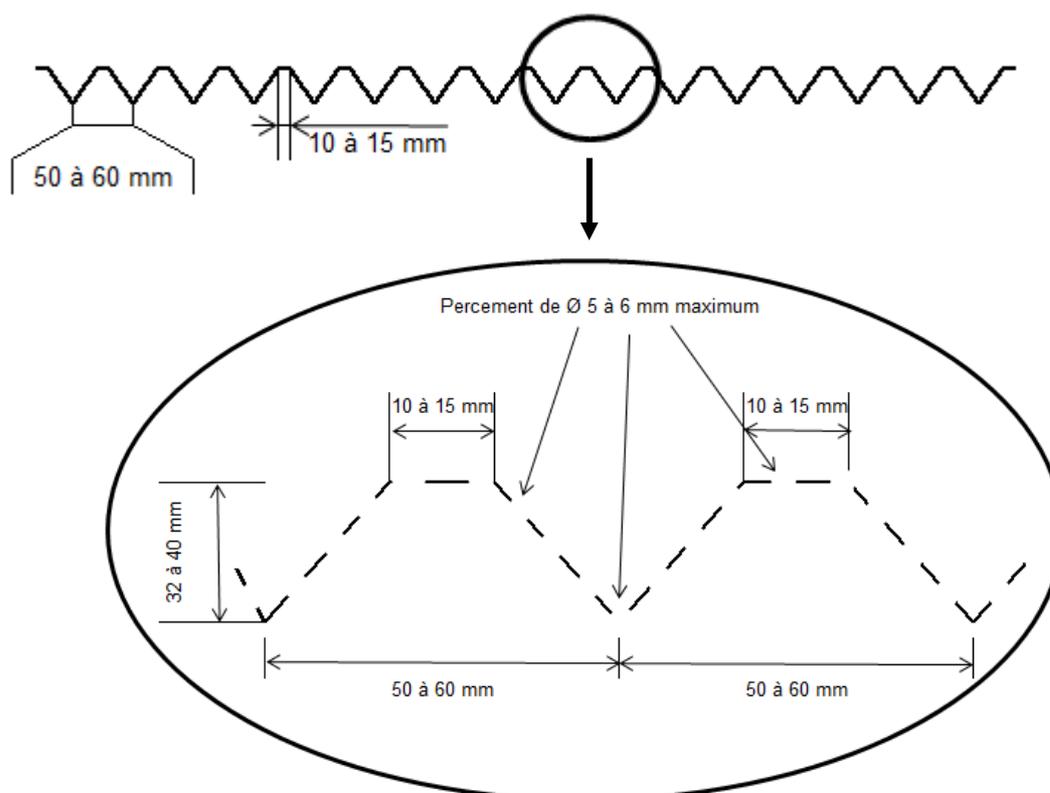
En cas d'emploi de matériaux recyclés, les fabricants tendront à se rapprocher de ce nuancier. Dans ce cas précis, les teintes feront l'objet d'un accord lors de la réunion de la procédure d'agrément et devront être reproductibles dans le temps.

- Le panneau doit présenter une surface anti-affichage efficace et dissuasive sur la face située côté voie publique.

- Les panneaux seront d'une épaisseur comprise entre **1 mm** ou **50/100** minimum (cette épaisseur sera validée entre les fabricants et la ville de Paris après vérification de la résistance des panneaux) et perforés.

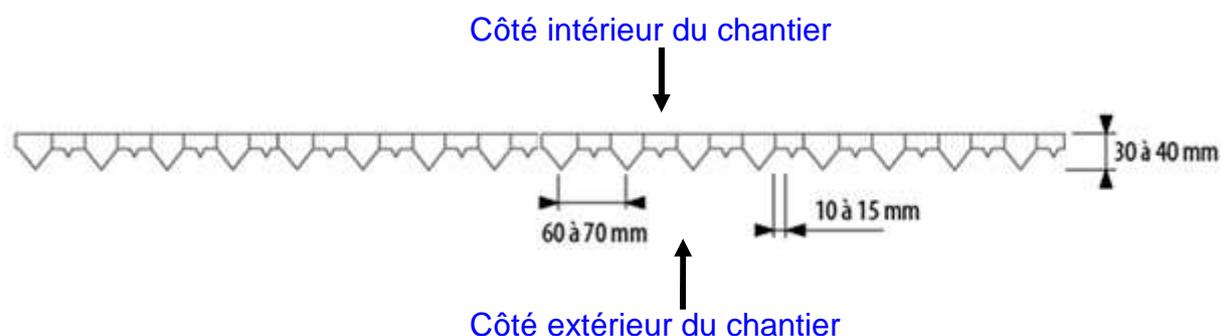
Les percements cylindriques pour les barrières de type acier seront de **Ø 5 ou 6 mm** représentant un minimum de **30%** de vide et de forme oblongue pour les barrières en PVC.

➤ **Le profil des panneaux de barrière métalliques seront de forme identique au schéma ci-dessous.**



Si pour des raisons de fabrication ou de coût, les percements ne peuvent être évités en dehors des angles (voir schéma ci-dessus), dans ce cas, ils ne devront pas présenter à leurs périphéries une surface rugueuse pouvant blesser les utilisateurs ou les passants. Les percements pourront être également de diamètre compris entre 5 et 6 mm maximum.

- **Le profil des panneaux de barrière P.V.C (Fornells) seront de forme identique au schéma ci-dessous tout autre profil devra recevoir l'approbation de la Direction de la Voirie.**



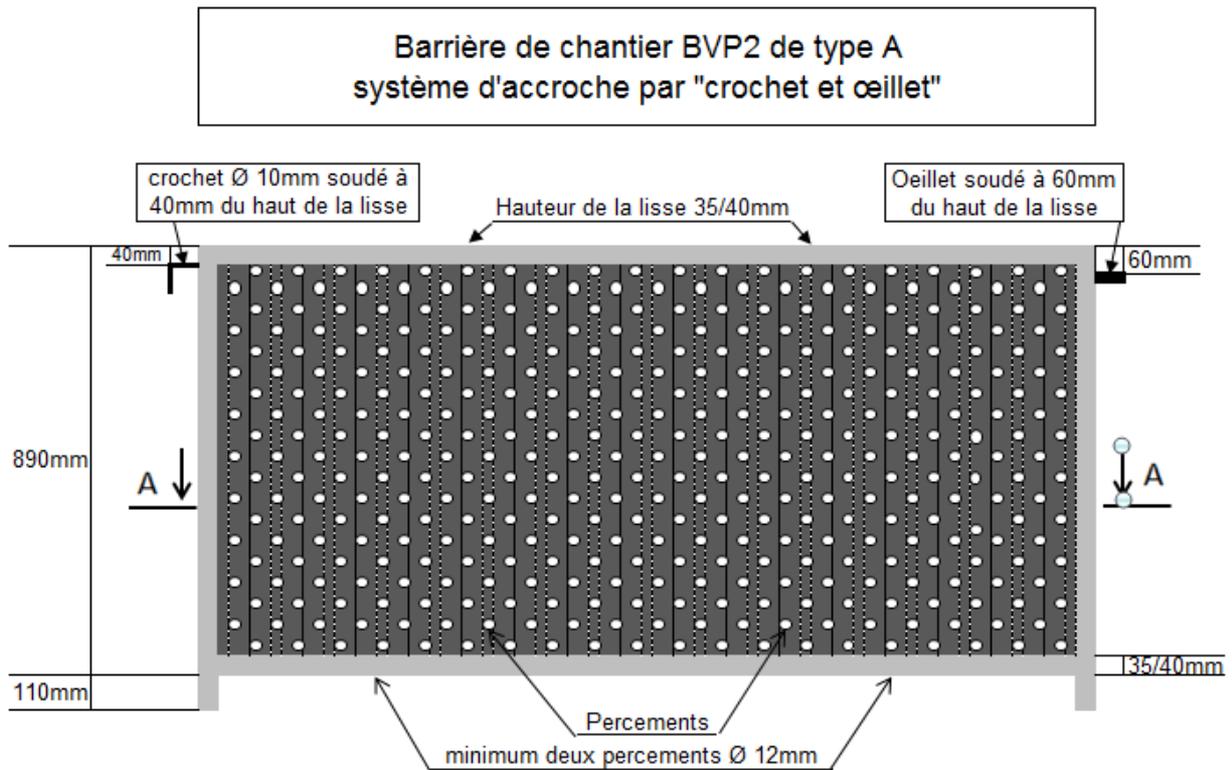
- La lisse haute horizontale doit recouvrir le sommet du panneau constitutif. La dite lisse sert alors de main courante. Elle doit être de couleur grise, d'une hauteur ne dépassant pas 4 cm.
- La lisse basse sera constituée d'un profilé en forme de **U**. Celle-ci aura pour fonction de maintenir les panneaux dans leur logement en cas de choc de l'intérieur du chantier vers l'extérieur. La lisse basse comportera deux percements minimum de \varnothing 12 mm permettant l'évacuation de l'eau.
- La lisse fixe (haute ou basse selon le fournisseur) devra être soudée sur les trois côtés aux pieds du cadre (barrière pieds tubulaires).
- Les lisses seront d'épaisseurs de 2.0 mm X hauteur 35 à 40 mm X largeur 35 à 40 mm. Tout autre dimension ou épaisseur devra recevoir l'approbation de la Direction de la Voirie.
- La lisse mobile (permettant la dépose des panneaux) sera fixée par des vis auto perforantes dans un intervalle de 600 mm et au nombre de deux minimum.
- Les pieds ou les montants supérieurs du cadre devront être bouchonnés aux extrémités. Toutes parties saillantes ou tranchantes de la clôture devront être protégées. Les pieds tubulaires du cadre seront de \varnothing 40mm et d'épaisseur 15/10.
- Une étiquette de dimension 180 mm (maxi) X 40 mm (ne dépassant pas la hauteur de la lisse) sera apposé obligatoirement sur la lisse haute pour les barrières de 1m ou intermédiaire pour les barrières de 2m de hauteur permettant **d'identifier le fabricant**, ses coordonnées et son **numéro d'agrément**.

Toute publicité sur les barrières autre que cette étiquette sera interdite.

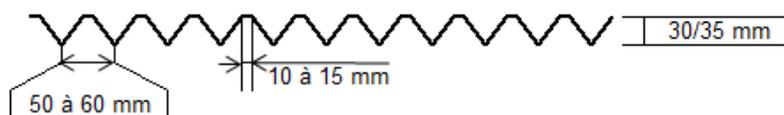
- Le système « mâle - femelle » permettant la solidarité des barrières entre-elles, sera de :

- Pour le système de solidarité par « crochet et œillet »

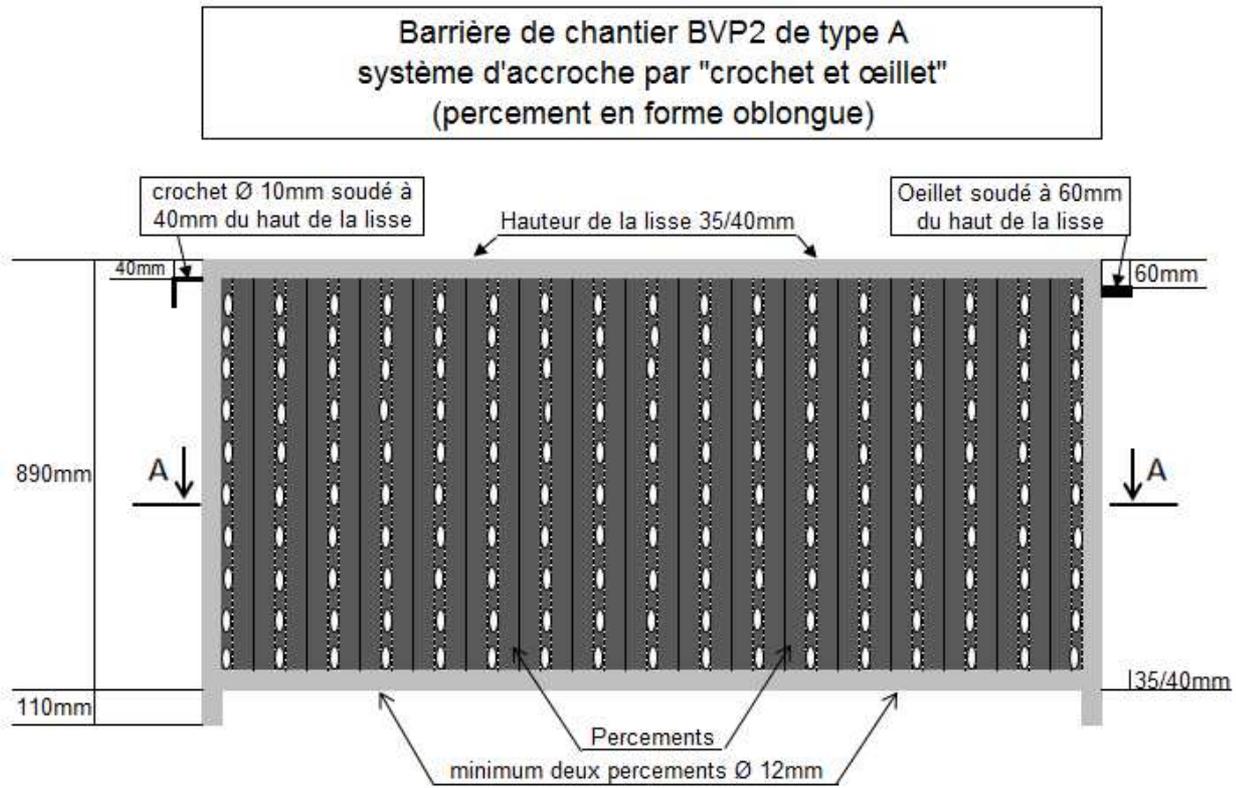
- Le crochet (partie mâle) d'un **Ø 10 mm minimum** sera être placé sur le côté gauche de la barrière (vue côté extérieur du chantier), soudé de part en part et ceci sur toute sa longueur à une distance de **40 mm** de la lisse haute. L'œillet (partie femelle) sera soudé à droite de la barrière à une distance de **60 mm** de la lisse haute.



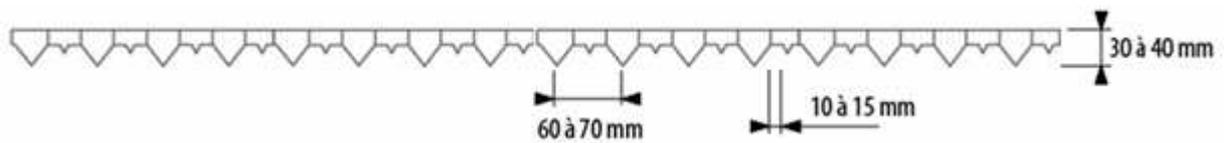
Coupe : A A



- Barrière PVC perforation en forme « Oblongue » avec système de solidarité par « crochet et œillet »

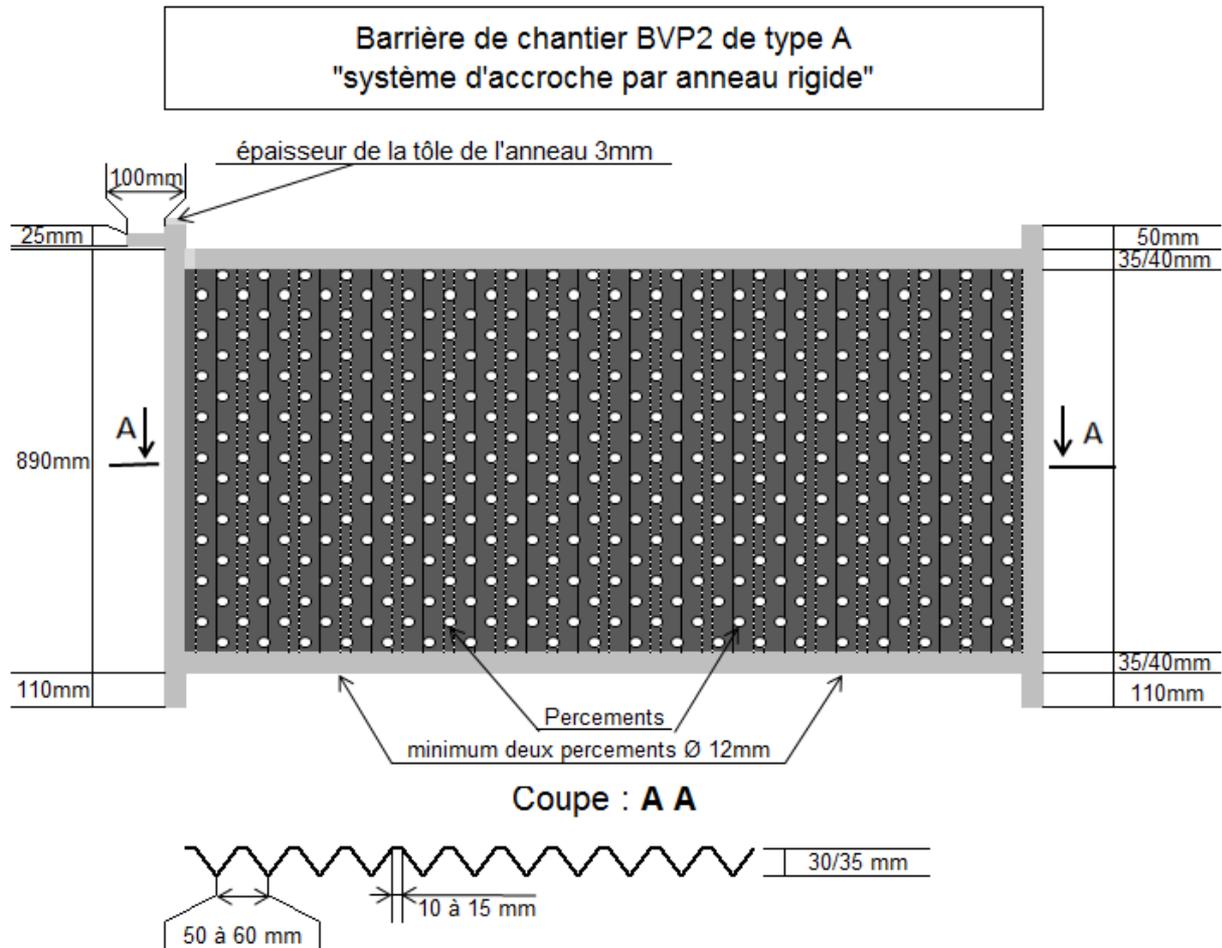


Coupe : A A



- Pour le système de solidarité par « anneau rigide »

- L'anneau (métallique) sera d'une longueur de **100 mm**, ht : **25 mm** et ép : **3 mm** minimum ou par un fer rond de **Ø10 mm**, les pieds tubulaire des montants ne devront pas dépasser de la lisse haute de plus de **50 mm**. L'anneau sera également placé sur le côté gauche de la barrière (vue côté extérieur du chantier).



➤ Barrières mixte de 2 m de hauteur

Barrières avec rehausse grillagée

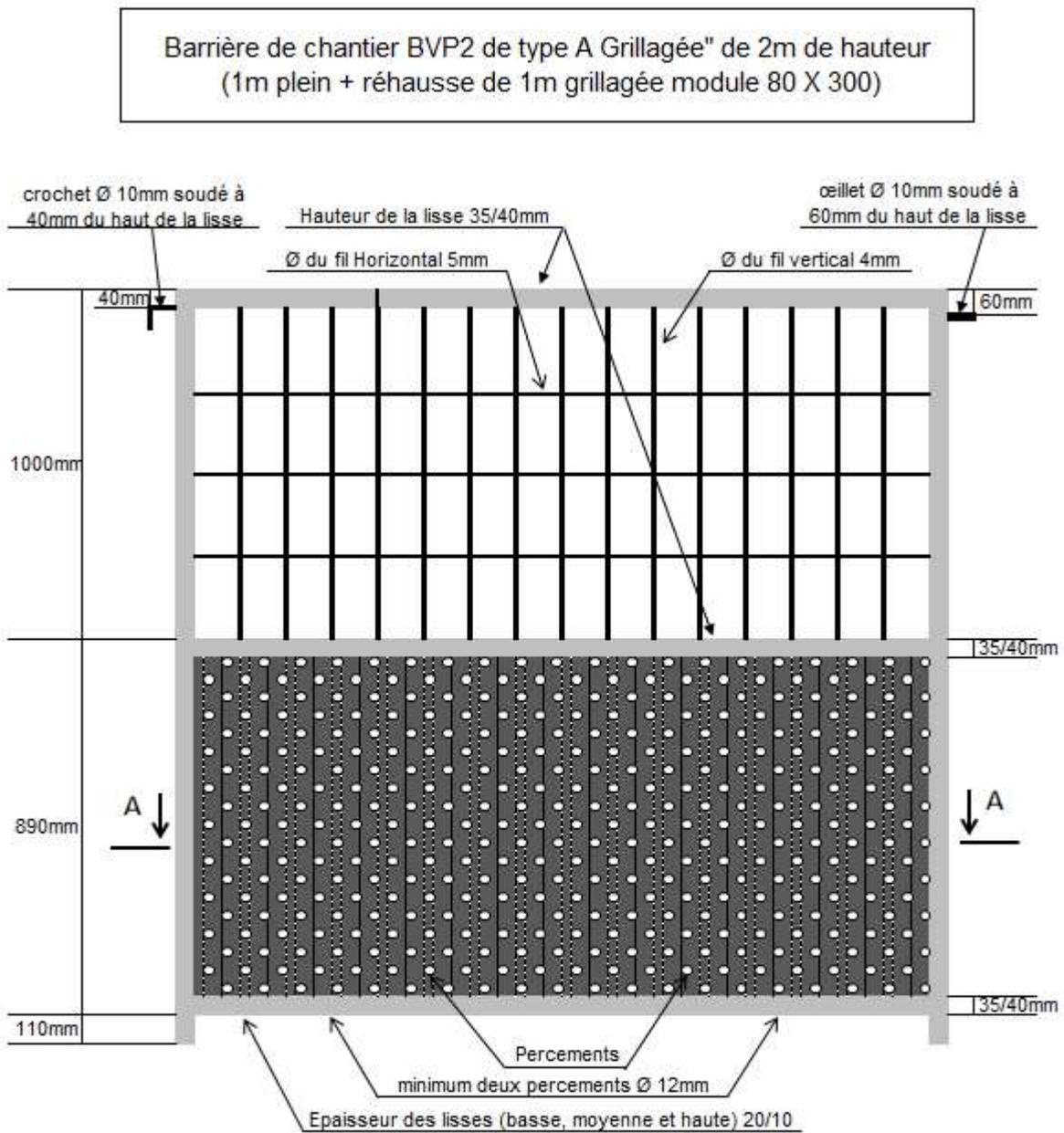
La partie à rehausse grillagée peut être désolidarisée ou non de la partie pleine. Dans le cas où elles se désolidarisent, le fabricant veillera à la stabilité de la partie haute notamment vis-à-vis du basculement latéral.

- Les diamètres des fils ne doivent pas être inférieurs à **5 mm** pour le fil horizontal et **4 mm** pour le fil vertical
- La maille doit être résistante à la torsion, elle se présente sous forme rectangulaire ou carrée, ne dépassant pas le module 80 mm x 300 mm.
- La partie grillagée doit être inscrite dans le cadre de la barrière, aucune partie saillante (exemple : pointes des mailles du grillage) ne devra dépasser de celui-ci.
- Selon les nécessités de l'exploitation, les barrières de type A pourront être montées sur glissières en béton ou plastique.
- Si des raidisseurs éventuels, haut et bas, dépassent cette dimension, ils doivent avoir la même couleur que chacune des bandes verticales.

- Le système « mâle - femelle » permettant la solidarité des barrières entre-elles, sera de :

- [Pour le système de solidarité par « crochet et œillet »](#)

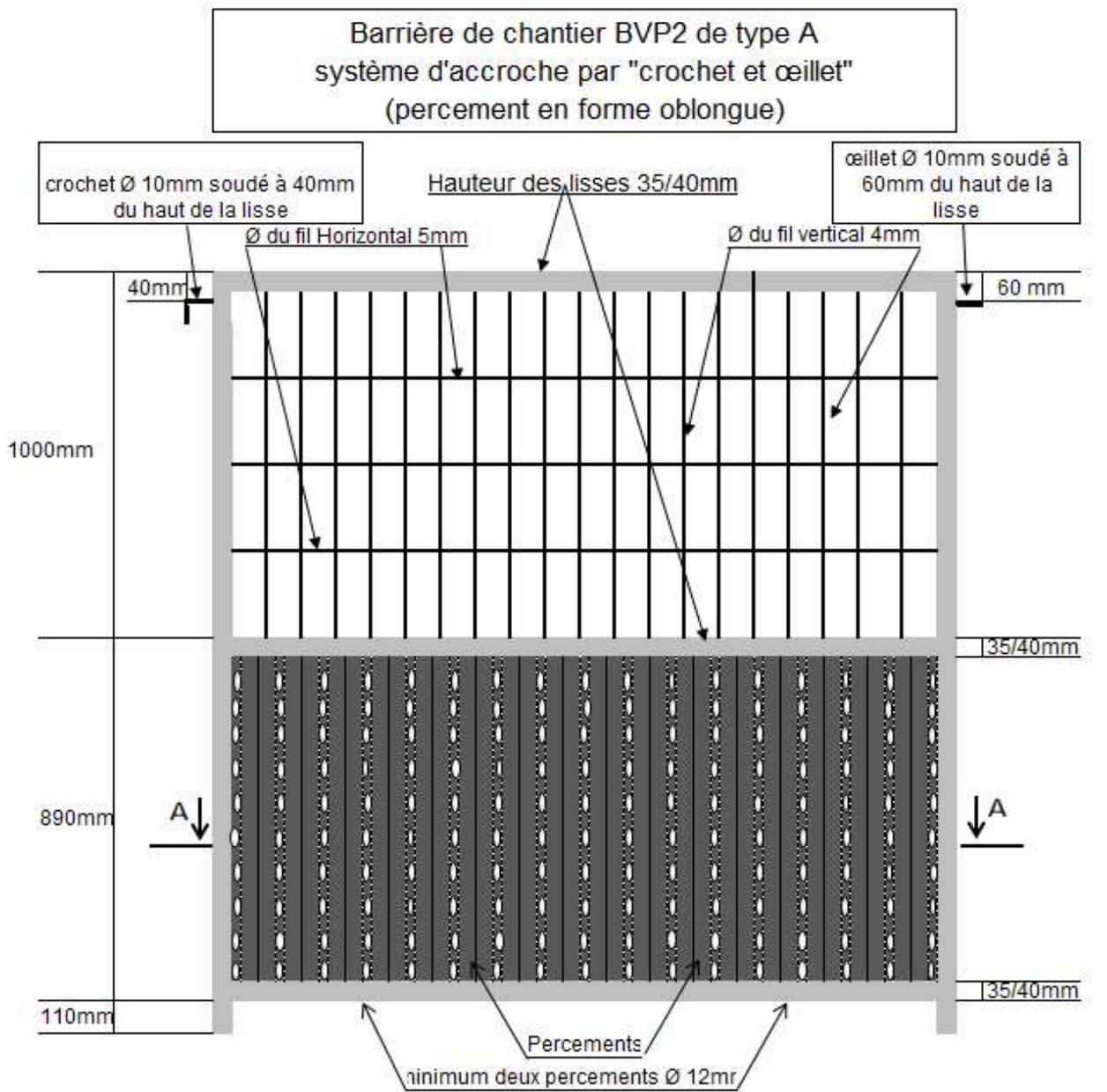
Le crochet (partie mâle) d'un **Ø 10 mm minimum** sera être placé sur le côté gauche de la barrière (vue côté extérieur du chantier), soudé de part en part et ceci sur toute sa longueur à une distance de **40 mm** de la lisse haute. L'œillet (partie femelle) sera soudé à droite de la barrière à une distance de **60 mm** de la lisse haute.



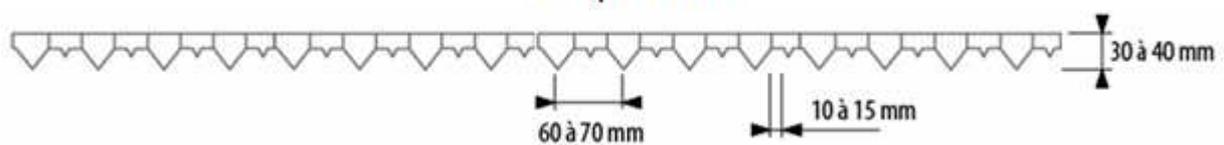
Coupe : A A



- Barrière PVC perforation en forme « oblongue » avec système de solidarité par « crochet et œillet »

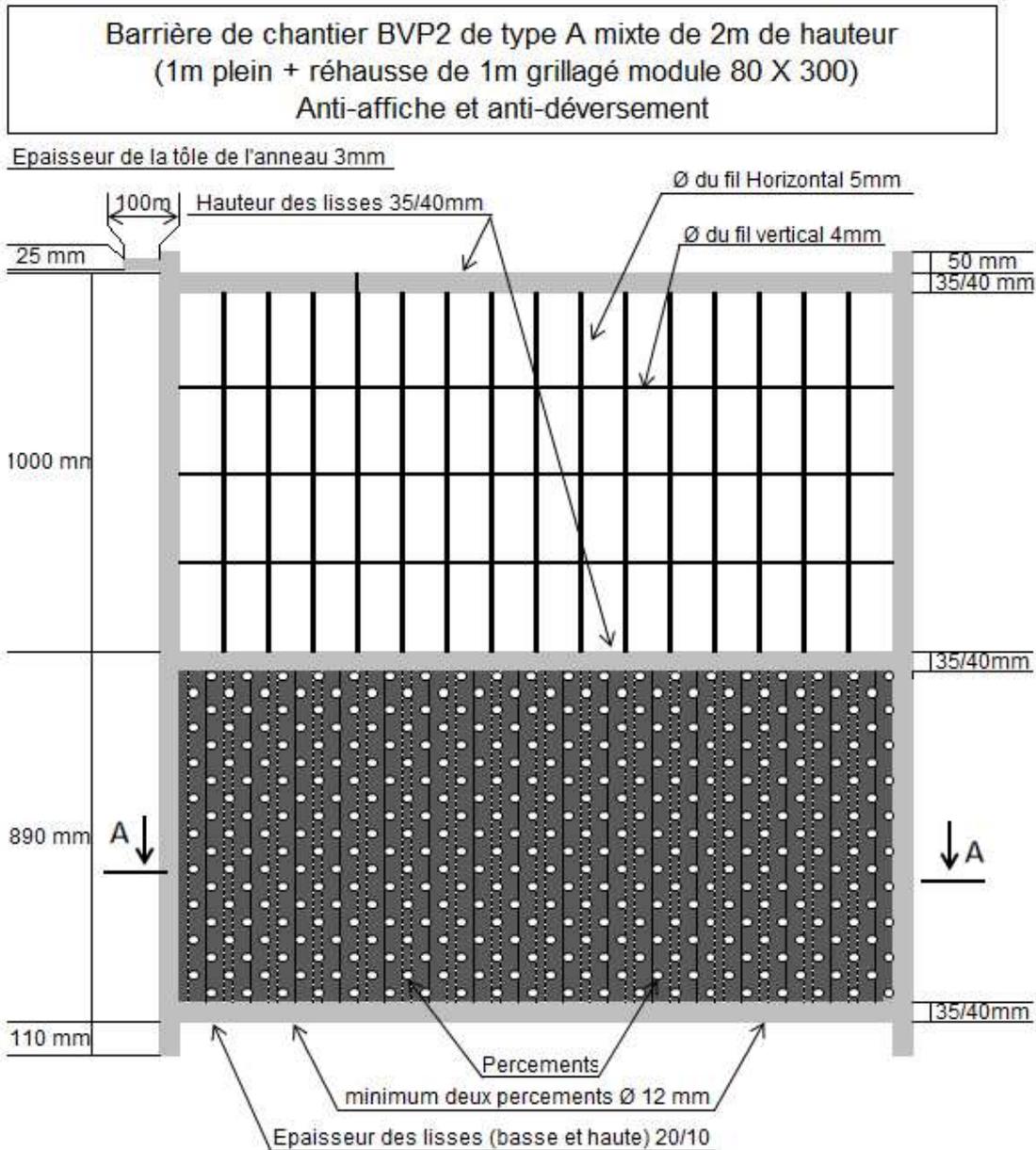


Coupe : A A



- Pour le système de solidarité par « anneau rigide »

- L'anneau (métallique) sera d'une longueur de **100 mm**, ht : **25 mm** et ép : **3 mm** minimum ou par un fer rond de **Ø10 mm**, les pieds tubulaire des montants ne devront pas dépasser de la lisse haute de plus de **50 mm**. L'anneau sera également placé sur le côté gauche de la barrière (vue côté extérieur du chantier).



Coupe : A A



➤ Barrières pleine de 2 m de hauteur

- Aucune barrière pleine de 2 m de hauteur ne sera posée sur le domaine public sans l'accord préalable des services compétents de l'arrondissement => Services territoriale de Voirie ou de la Préfecture de police.

➤ Socles

Les socles doivent assurer la bonne tenue de l'ensemble.

S'ils maintiennent la clôture grâce à leur masse, **leur dépassement à l'extérieur de l'emprise ne doit pas excéder 10 cm pour des socles ponctuels.**

- Leur poids doit permettre leur manutention à la main **24 kg minimum** n'excédant pas **25kg** pour une manutention individuelle (cf. décret août 1995).
- S'ils doivent être scellés au sol, leur épaisseur ne doit pas excéder **20 mm** (écrou compris). Les scellements sont réalisés par cheville ou procédés similaires.
- La profondeur du dispositif ne doit pas excéder 60 mm sur trottoir et 130 mm sur chaussée dans tous les cas elle devra faire l'objet d'une demande de Déclaration de Projet de Travaux « DT- DICT ».
- A l'issue du chantier, aucun élément en saillie ne doit rester en place.
- Les socles doivent être munis d'un système de préhension non saillant.
- Les socles sont pourvus d'orifices de diamètre \varnothing 48 destinés à recevoir les pieds en tube carré ou rond du cadre de la barrière.
- Les socles devront avoir une bonne tenue dans le temps et être conçus de façon à éliminer les risques d'épaufrure.

➤ Adaptation à la configuration du site et de l'emprise de chantier

Les barrières doivent pouvoir être attachées les unes aux autres avec un espacement strictement inférieur à 11 cm. Le mode d'assemblage doit permettre l'adaptation de la clôture au profil du terrain et notamment au droit du franchissement des bordures de trottoirs ainsi que les changements de direction de l'entourage.